

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 61 (1964)
Heft: 6

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lloque européenne

Canton/District	Localité	Cas	Canton/District	Localité	Cas
Berne			Valais		
Aarwangen	Lindenholz	1	Entremont		
Interlaken	Burglauenen	1			
Wangen a.A.	Wangenried	1			

Section apicole du Liebefeld



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour juin 1964

Eh bien ! mon cher débutant, nous pensons et espérons que vous arborez un large sourire... Cette première quinzaine de mai a été vraiment bénéfique. De plusieurs régions, de plaine notamment, on annonce une belle récolte sur dents-de-lion, arbres fruitiers et colza. Après le temps maussade de mars et avril, ce renversement de situation était presque inespéré.

Une fois de plus, la preuve est faite que seules, les colonies fortes au départ et munies d'une reine de qualité peuvent donner une récolte de printemps appréciable. Les ruchers trop tardifs, pas nécessairement, mais souvent par inexpérience ou négligence de l'apiculteur ne peuvent profiter de cette aubaine printanière, et sont tout au plus stimulés ou développés pour la deuxième récolte... si miellée il y a. Donc encore une fois et au risque de nous répéter, n'hésitez pas à sacrifier les reines défectueuses. Juin est le bon moment pour faire un peu d'élevage. Que ceux qui ont suivi un cours pratique mettent à profit ce qu'on leur a enseigné. N'hésitez pas à demander conseil à un collègue expérimenté, qui, nous en sommes sûrs, sera enchanté de vous aider.

Nous pensons que le 1er juin, l'essaimage primaire sera terminé, en plaine tout au moins. Nous vous renvoyons à ce que nous disions en mai, sur les soins à donner aux essaims. Pourtant, encore un conseil au sujet des essaims secondaires pouvant encore survenir : il sera prudent de mettre ces petits essaims en cave au moins jusqu'au lendemain soir, pour leur ôter le goût de l'escapade. On peut aussi leur donner en plus un rayon de jeune couvain, qui leur fera prendre conscience de leurs responsabilités. Ces petits essaims, même s'ils ne sont pas assez forts pour bâtir, deviennent souvent, munis qu'ils sont d'une jeune reine élevée dans de bonnes conditions, d'excellentes colonies pour l'année suivante.

Extraction du miel. Nous rappelons qu'il ne faut prélever le miel que lorsqu'il est mûr, c'est-à-dire au moins aux deux tiers operculé. Si la récolte ne donne pas, prendre toutes les précautions d'usage : abaisser les entrées, les rétrécir au besoin, avoir un enfumoir en ordre. Opérer le plus rapidement possible. Mouiller les rayons avant de les redonner.

Nous redonnons d'autres cadres vides au fur et à mesure, mais cela nécessite une certaine pratique et une grande habileté. Vous aurez donc avantage, surtout si le nombre de vos colonies est restreint, à les redonner le soir.

Nous supposons que vous possédez le matériel minimum indispensable : extracteur, maturateur, éventuellement chevalet ou cuve à désoperculer. Si ce premier miel provient tout ou partie de la récolte sur le colza, il conviendra de le soutirer assez vite, la cristallisation pouvant survenir brusquement. Enfin, mon cher débutant, comme on peut supposer qu'une certaine quantité de miel de 1^{re} récolte va se trouver sur le marché, gardez-vous, **nous vous en supplions**, de la vendre au-dessous du prix officiel. Rappelez-vous que maintenant vous faites automatiquement partie de la Centrale des miels. Nous pensons qu'un avis à ce sujet va passer en même temps que ces lignes.

Nous allons si vous le voulez bien aborder un sujet peut-être moins attrayant, mais d'importance considérable : surveillez attentivement l'état de votre couvain ! Des cas de loque américaine sont signalés. Mai et juin sont favorables à l'éclosion, ou plutôt au développement accéléré de maladies qui peuvent avoir échappé lors des premières visites. Même si l'inspecteur a passé il y a un mois, vous n'êtes pas pour autant entièrement à l'abri de surprises désagréables. Au moindre doute, appelez immédiatement votre inspecteur ; cela peut être d'une importance vitale pour l'avenir de votre rucher. Cette inspection, cette surveillance auront en outre l'avantage de déceler les colonies pouvant être devenues orphelines, suite d'essaimage.

Juin est par excellence le mois de la transhumance. Pleins d'espoir, certains d'entre vous vont transporter leurs plus belles colonies à la montagne. Vous n'avez pas le droit, sous peine de sévères sanctions, de ne pas être en ordre avec la loi, c'est-à-dire qu'il vous faut un permis de transport délivré après visite par l'inspecteur de votre région. Vous devez remettre cette pièce à l'inspecteur du bétail du nouveau domicile, qui la fera suivre à l'inspecteur intéressé des ruchers. Souvent, trop souvent l'on néglige des obligations qui, d'ailleurs, relèvent de la politesse la plus élémentaire. Pour le surplus, nous vous renvoyons à l'article paru en avril, sous la plume de notre rédacteur M. Matthey.

Un dernier avertissement : évitez de vous installer à proximité d'un autre rucher, et surtout d'un rucher ayant hiverné sur place, donc en principe moins développé. Là encore, il s'agit de politesse, mais aussi et surtout de simple honnêteté...

Ne pensez pas que la miellée des sapins va jaillir inévitablement et abondamment. Hélas ! il s'agit là d'un phénomène irrégulier et capricieux, et plus d'une fois, nous avons vu des collègues de la montagne avertir charitalement les apiculteurs trop confiants de la plaine du danger de disette planant sur leurs colonies surpeuplées !

Et maintenant nos bons vœux vous accompagnent pour cette deuxième tranche de la saison apicole. Puisse-t-elle vous être favorable et combler vos souhaits !

Marchissy, le 18 mai 1964.

E. Bassin.



DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

L'abeille est-elle un insecte musicien ?

Depuis les observations de Fabre sur le chant des insectes, qui, lui, se contentait, faute de mieux, de l'observation directe sur le terrain, que de chemin parcouru dans ce domaine grâce aux progrès de l'électronique. Actuellement l'homme est capable d'enregistrer tous les sons, même ceux que son oreille ne peut percevoir parce que trop faibles ou situés dans un domaine vibratoire au-dessus de son seuil de perception, et il a mis au point toute une technique lui permettant de les reproduire afin d'en tester l'effet sur des sujets de laboratoire placés dans des conditions bien déterminées. Pour la captation des sons il se sert de microphones ultra-sensibles à cellule piézo-électrique, leur amplification se fait à l'aide d'amplificateurs à plusieurs étages à lampes ou à transistors, l'enregistrement a lieu sur bande magnétique, leur analyse nécessite l'emploi de spectrographes et leur intensité est mesurée au moyen de décibelmètres.

C'est ainsi que, grâce à cet appareillage, les chercheurs ont pu déterminer d'une manière précise la fréquence des sons émis, leur intensité, leur rythme et la répartition des couplets des insectes musiciens comme d'un certain nombre d'insectes réputés muets tels les fourmis et les punaises qui ont cependant une activité acoustique intense mais s'étendant dans le domaine ultrasonore.